



Abandon des négociations sur le libre-échange agricole : Le Conseil national donne de fausses sécurités aux paysans

2011 est une année électorale. C'est la seule chose qui puisse expliquer les décisions relatives à la réintroduction des contributions à l'exportation de bétail et à l'abandon des négociations sur un accord de libre-échange agricole. À long terme, le Parlement rend un mauvais service aux paysans, car les marchés seront ouverts tôt ou tard. Il vaudrait mieux s'y préparer activement.

Lors de la session extraordinaire sur la politique européenne et les bilatérales III, le Conseil national a accepté deux motions relatives au libre-échange agricole avec l'UE. Il a adopté la motion Joder « Rupture des négociations sur un accord de libre-échange agroalimentaire avec l'UE » à une nette majorité – par 101 voix contre 73 et 12 abstentions. C'était également le cas de la motion Darbellay « Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Suspendre les négociations », acceptée par 106 voix contre 63 et 17 abstentions.

Par ces décisions motivées par des calculs électoraux, le Conseil national ne témoigne pas d'une réflexion à long terme. Il ignore complètement les avantages d'un accord de libre-échange – accès au grand marché européen, prix bas à l'échelle nationale, accroissement de la compétitivité du secteur. La Chambre basse accepte ainsi que l'ensemble de l'industrie agroalimentaire, y compris l'agriculture, subisse des pressions ultérieurement. En cas de conclusion du cycle de Doha dans le cadre de l'OMC, l'industrie agroalimentaire sera durement éprouvée par la suppression de la protection aux frontières, dans la mesure où celle-ci ne sera pas accompagnée d'un accès au marché européen. Il reste à espérer que le Conseil des États, deuxième chambre délibérante, rectifie ces décisions.

Cependant, la Chambre des cantons s'est aussi jetée dans la campagne électorale. La réintroduction, mercredi, des contributions à l'exportation de bétail, par 22 voix contre 15, l'atteste. Aux yeux d'économistes, la réintroduction de ces contributions est incompréhensible, dans la mesure où elles sont considérées comme des mesures économiquement inefficaces induisant des distorsions de concurrence. À cela s'ajoute qu'elles ne profitent qu'à un petit nombre de marchands de bétail.